



RELEVÉ DE LA DECISION N° 2025 05 27
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 24 juin 2025
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Patricia ROUVREAU (en remplacement de Thierry FAVREAU), Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Thierry FAVREAU, Jean SOYER, Hervé BESSONNET.

Avenant n° 1 au marché 2024-56 Fourniture et pose de signalétique

Dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande n° 2024 56 Fourniture et pose de signalétique conclu le 14 novembre 2024 avec PLEXICO, pour 2 ans ayant pour seuil minimum 80 000 € HT et pour seuil maximum 220 000 € HT, il est nécessaire de créer des prix nouveaux selon le détail ci-dessous :

Désignation des prestations	TVA	Prix unitaire	
		HT	TTC
Vitrophane microperforée : préparation des fichiers	20%	65,00 €	78,00 €
Adhésif Micro-Perforé – Impression vitrophane	20%	1410,00 €	1692,00 €
Dépose de la vitrophane existante	20%	480,00 €	576,00 €
Pose de la vitrophane le 13 juin	20%	515,00 €	618,00 €
Déstuckage et restuckage panneaux Dibonds / format 2000*800 mm	20%	115.20 €	138.24 €

Il est donc proposé d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande n° 2024-56 attribué à PLEXICO, sans incidence financière, visant à ajouter les nouveaux prix au bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-1 à R2123-7, L2194-1, R2194-7 et R2194-8,

Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° 2024-10-23 en date du 23 octobre 2024 attribuant l'accord cadre à bons de commande de fourniture et pose de signalétique,

Vu l'accord-cadre à bons de commande n° 2024-56 « Fourniture et pose de signalétique » conclu avec PLEXICO,

Vu les crédits inscrits au BP 2025,

Vu le projet d'avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande n° 2024-56 « Fourniture et pose de signalétique » conclu avec PLEXICO sans incidence financière ayant pour objet d'ajouter les prix nouveaux cités au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 correspondant et à prendre tout acte d'exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 JUIL. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 01 JUIL. 2025

Givrand, le 26 juin 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.